



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ecoles veterinaires

Question écrite n° 1906

Texte de la question

M Jacques Godfrain apprend qu'il existe, suivant les indications donnees par la presse et portees par des listes d'admission affichees dans les ecoles veterinaires, une « Ecole nationale des veterinaires ». Il demande en consequence a M le ministre de l'agriculture et de la foret la date de creation de cet etablissement et son lieu d'implantation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la foret fait connaitre a l'honorable parlementaire que l'expression « ecole nationale des veterinaires » correspond a une erreur de titre de liste sortie par ordinateur a la place d'« ecoles nationales veterinaires », intitule exact paru au Journal officiel du 25 aout 1988, page 10801.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1906

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2422